

Pour tout appel  
concernant la sécurité,  
un seul numéro,  
la gendarmerie au **17**.



# L'écho municipal

## Elections

Pour les élections présidentielles **des dimanches 22 avril et 06 mai**, le bureau de vote sera ouvert de **8h à 18h**.

Vous pouvez donner procuration à la personne de votre choix, électeur à Montaud, en vous présentant muni d'une pièce d'identité, à la gendarmerie.

Les cartes électorales ont été distribuées. Pour toute question, appelez la mairie au 04.76.93.65.79.



## Carnaval

Avec le Sou des Ecoles, rendez-vous **samedi 31 mars à partir de 15h** à Côte Maillet (stabulation d'Eric)... Défilé, Mr Carnaval est brûlé, goûter et petite boom (Salle des fêtes)



## Journée de nettoyage de printemps

Comme chaque année, nous vous invitons à participer nombreux à cette journée. Elle est fixée au

**samedi 07 avril 2012**. Rendez-vous à la salle des fêtes à **8h30**.

Remorques, pick-up, 4x4 ou autres véhicules pouvant recevoir des déchets sont les bienvenus.

Un apéritif « village propre » sera offert à tous les participants.

Une benne sera mise à disposition et pourra recevoir quelques objets encombrants suivant la place restante. Aucun matériau ne devra être laissé à côté. Les déchets genre « pots de peinture, huile usagée, pneu » seront

portés à la déchèterie qui est ouverte : le lundi de 14h à 18h, les mercredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

**Et avec les efforts de chacun, on est tous gagnants...**



## **CAFE LA PETITE POULE ROUSSE**

### **La rénovation du café a commencé – Avis aux Bénévoles !!**

Les travaux de remise en état du local qui servira à accueillir le café de l'association La Petite Poule Rousse ont débuté.

Nous organisons **une réunion le jeudi 5 avril à 20h30** afin de vous présenter de vive voix le projet. La réunion se tiendra dans le local du futur café (café Boulloud).

Durant la réunion nous vous présenterons les statuts de l'association, les projets à venir, les prévisions de budget et nous mettrons à votre disposition des bulletins d'adhésion.

Cette réunion a pour but principal de faire appel aux bénévoles pour nous aider aux travaux d'aménagement du local.

Nous aurons besoin d'aide pour l'installation électrique, la peinture et la décoration.

Pour le fonctionnement du café tous vos dons seront les bienvenus : vaisselles, évier et meubles de cuisine, tables et chaises (pour l'intérieur et la terrasse), électroménagers : four, réfrigérateur....

Pour cette première réunion, nous espérons vous voir nombreux et merci d'avance pour votre générosité !!!

La Petite Poule Rousse  
Marika Kaire, Muriel Mazzone, Béatrice Colbeau



# AVRIL 2012

## Rendez-vous

**Mardi 3** à 20h30 - salle de la mairie  
Conseil municipal – Réunion publique

**Du vendredi 6 au samedi 14 inclus** – Mairie  
Bureaux fermés

**Samedi 7** à 8h30 - salle des fêtes  
Journée Nettoyage de printemps

**Du mardi 10 au jeudi 12** - salle des fêtes  
Montaud T'Aime – Stage de cirque

**Mardi 10** à 14h - salle des fêtes  
Groupe des Aînés

**Du lundi 16 au mardi 17** - salle des fêtes  
Montaud T'Aime – Stage de danse

**Du mercredi 18 au jeudi 19** - salle des fêtes  
Montaud T'Aime – Stage de taekwondo

**Dimanche 22** de 8h à 18h - salle de la mairie  
Elections présidentielles

### **Saint-Quentin sur Isère**

**Dimanche 8** – Echo du Bas  
Grésivaudan – Concert

**Samedi 14 et dimanche 15** – Les  
saisons de la Culture - « Le Printemps  
des Artistes »

### **La Rivière**

**Dimanche 22** – Fête du pain  
**Samedi 28** – Vente de diots

### **Veurey-Voroize**

**Samedi 7** - Nettoyage annuel -  
bords RD3 de Veurey à Montaud -  
Rendez- vous à 8h30 à la mairie

Plus de rendez-vous sur les sites  
Internet.

**Mardi 24** à 14h - salle des fêtes  
Groupe des Aînés

**Jeudi 26** de 9h à 11h30 – salle des fêtes  
Relais Assistantes Maternelles – Temps collectif

**Jeudi 26** à 20h30 - salle des fêtes  
La Fête du Village – 3<sup>ème</sup> réunion de préparation

**Vendredi 27** à 19h – salle de la mairie  
Montaud Trail Organisation – 4<sup>ème</sup> réunion de  
préparation

# Informations

## Association Montaud T'Aime

- Stage de cirque – **mardi 10 au jeudi 12 avril**
- Stage de danse – **Lundi 16 et mardi 17 avril**
- Stage de taekwondo – **mercredi 18 et jeudi 19 avril**

De 10h à 12h pour les maternelles et de 10h à 16h du CP au collège et lycée.

Renseignements et/ou inscriptions auprès de Lynda 04.76.93.30.14.

## Cantine – Garderie

Date limite de commande de vos tickets cantine ou/et garderie : **lundi 23 avril**.

Pour mémoire : vos chèques doivent être libellés à l'ordre du « trésor public ».

Si vous avez oublié de déposer vos chèques à temps, une permanence aura lieu le **mardi 24 et le lundi 30 avril** de 16h30 à 17h30, bureau situé au-dessus de la mairie (entrée à l'arrière).

La Commune **RECHERCHE** une personne pour le service de la Cantine et le Ménage école. CV à déposer en mairie.

## Montaud'Ubohu

L'établissement d'accueil du jeune enfant "Montaud'Ubohu" accueille les enfants de 10 semaines à 6 ans. Il reste des places le mercredi.

Et dès septembre, deux temps-plein sont disponibles ainsi que des 1/2 journées et journées d'halte-garderie. N'hésitez pas à en parler et à prendre contact avec l'équipe gestionnaire au 04.76.93.35.98 ou [gestionnaire.technique@montaud-ubohu.fr](mailto:gestionnaire.technique@montaud-ubohu.fr).

## Association Communale de Chasse Agréée

L'ACCA vous rappelle que les prochains comptages de gibiers, en nocturne, auront lieu les **lundis 10, 17 et 24 avril**.

Chasseurs ou non, pour participer, réservez vos places auprès de Marc 04.76.93.63.14.

## Inscriptions ECOLE

Pour demander l'inscription de vos enfants à l'école, les permanences auront lieu les :

- **lundi 30 avril** de 17h30 à 18h30
- **vendredi 11 mai** de 17h30 à 18h30.

Avant cette date, il conviendra de passer en mairie pour retirer le certificat d'inscription scolaire. Il sera délivré sur présentation du livret de famille.

Pour la permanence, vous munir :

- certificat remis par la mairie
- livret de famille
- Carnet de vaccination
- Et le cas échéant, du certificat de radiation

Des nouvelles de la Médiathèque  
Envie de lire ?

### **Parle-leur de batailles, de rois et d'éléphants**

*de Mathias Enard (prix Goncourt des lycéens  
2010) - Edition Actes Sud*

C'est l'histoire réelle de Michel-Ange qui, irrité par l'attitude à son égard du pape Jules II répond à l'invitation du sultan Bajazet à Constantinople pour construire un pont sur le Bosphore. Il découvre l'Orient, ses parfums, ses coutumes, mais surtout Constantinople avec la basilique Sainte-Sophie, son caravansérail, son port et ses habitants. Il se lie d'amitié avec son traducteur, un poète, et une danseuse andalouse.

Ce livre est vivant, plein de détails sur les mœurs de l'époque. Il nous fait découvrir des personnages attachants avec leurs rêves, avec leurs interrogations sur la vie, l'amitié, la fidélité et la mort. C'est aussi une réflexion intéressante sur l'art de créer, avec ses difficultés, ses questionnements et ses richesses.

Une lecture facile, un petit livre à lire absolument.

*Joëlle R.*

*Cet ouvrage est disponible à la médiathèque intercommunale Lis-là, et a été présenté au "Café feuille-thé" du 17 mars 2012.*



Lors de sa séance du 06 mars 2012,  
le Conseil municipal a décidé

### Approbation des Comptes administratifs 2011, avec les résultats suivants :

#### **Budget principal**

Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
<b>Fonctionnement</b>		
189 050,85€	396 784,29€	<b>207 733,44€</b>
<b>Investissement</b>		
137 192,78€	589 367,18€	<b>452 174,40€</b>
Pour mémoire : Restes à réaliser		
381 316€	19 663 €	

#### **Budget du Service des EAUX**

Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
<b>Fonctionnement</b>		
62 830,95€	119 672,57€	Excédent <b>56 841,62€</b>
<b>Investissement</b>		
79 695,95€	37 199,58€	Déficit <b>42 496,37€</b>
Pour mémoire : Restes à réaliser		
14 462€	56 500€	

**Approbation des comptes de gestion 2011**  
de la Commune de MONTAUD et du Service des  
Eaux, dressé par le receveur municipal.

### **Règlement du chargeoir**

Report de la décision.

### **Carrefour de Veurey-Voroize**

Projet de mise en place de feux tricolores aux  
croisements de la RD3 et de la route nationale,  
adhésion au projet et accord pour une  
participation de 2 000€.

### **Travaux de sécurité RD218**

Report de la décision.

### **Communes forestières**

Report de la décision concernant les nouvelles  
lignes du code forestier notamment en lien avec  
Natura 2000.

### **Poste de rédacteur – nombre d'heures**

Le poste de rédacteur est créé avec 32 heures par  
semaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit  
138,66 h par mois.

### **Cantine – modification tarif**

la mise en place d'un tarif « prix coutant » pour  
les salariés devant utiliser les services, pendant  
leurs heures de travail, pour leur enfant, soit à ce  
jour 2,85€ TTC.

1/ Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, de nouveaux  
formulaire sont disponibles en mairie et/ou  
téléchargeables sur <http://vosdroits.service-public.fr>. **Attention ! Aucun ancien imprimé ne sera plus accepté.**

2/ Une déclaration préalable est entre autre  
exigée pour les travaux réalisés sur une  
construction existante :

- Création entre 5m<sup>2</sup> ou 20m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol. Le seuil de 20m<sup>2</sup> est porté à 40m<sup>2</sup> si la construction est située dans une zone urbaine d'une commune couverte par un Plan d'Occupation des Sols. Toutefois, entre 20 et 40m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170m<sup>2</sup>,
- Ravalement ou modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- Changement de destination d'un bâtiment (exemple : transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.
- Construction d'une annexe à l'habitation (piscine, abri de jardin, garage...) ou édification d'une clôture.

***Tout manquement sera verbalisé.***

### 3/ Réforme de la surface de plancher de référence

Cette réforme de la surface de plancher de référence en urbanisme est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012, soit en même temps que la réforme de la fiscalité de l'aménagement. Depuis cette date, la « surface de plancher » est l'unique référence pour l'application de l'ensemble des règles d'urbanisme nécessitant auparavant un calcul des surfaces des constructions en SHOB (Surface Hors Œuvre Brute) ou en SHON (Surface Hors Œuvre Nette).

La « surface de plancher » s'entend comme la somme des surfaces de plancher closes et couvertes sous une hauteur sous plafond supérieure à 1,80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des murs. Le décret du 29/12/2011, publié au JO du 31/12/2011, fixe les conditions dans lesquelles pourront être déduites les surfaces des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques, ainsi que 10% des surfaces de plancher des immeubles collectifs.

Plus de détail sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Reforme-de-la-surface-de-plancher.25290.html>.